



Règlementant la circulation et le stationnement

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GROSBLIEDERSTROFF,

- VU** : le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;
VU : les textes réglementaires d'applications formant ensemble le code de la route ;
VU : l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié, relatif à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie « Signalisation temporaire »

CONSIDERANT qu'en raison des travaux de rabotage et d'enrobé de la RN 61, rue de la REPUBLIQUE et , rue du ROUHLING il est nécessaire, pour assurer la sécurité des usagers et du personnel, de réglementer le trafic routier et le stationnement;

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera perturbée rue de la REPUBLIQUE et rue de ROUHLING, à partir du jeudi 16 juin au jeudi 23 juin 2016 inclus .Si le chantier devait prendre du retard, l'arrêté couvre la durée des travaux jusqu'à la fin de l'ouvrage.

ARTICLE 2 : Suivant les besoins ou l'avancée des chantiers, la circulation sera soit :
- alternée, règlementée par un feu tricolore pouvant être maintenu de jour, de nuit et pendant les week- ends, ou par piquets de type K10 pendant l'horaire de chantier ;
- la déviation se fera suivant nécessité du chantier ;
- ou par inversion éventuelle du sens de circulation dans les ruelles adjacentes.

ARTICLE 3 : Dans l'emprise du chantier la vitesse sera limitée à 30 km/h et tout dépassement interdit.

ARTICLE 4 : Tout stationnement au droit du chantier sera considéré interdit, sauf pour les véhicules de l'entreprise COLAS

ARTICLE 5 : Les accès aux propriétés riveraines devront être maintenus en toute sécurité

ARTICLE 6 : La signalisation des prescriptions ci-dessus sera mise en place par l'entreprise COLAS chargée des travaux. A chaque étape des travaux, l'entreprise devra mettre en place la signalisation adaptée.

ARTICLE 7 : Toutes contraventions au présent arrêté seront poursuivies aux lois et codes en vigueur.

AMPLIATION : -DIR EST 03-8784-23-24
- Gendarmerie de GROSBLIEDERSTROFF,
- Police municipale de GROSBLIEDERSTROFF,
L'Entreprise COLAS 12 rue René François JOLLY 57200 SARREGUEMINES fax 03-87-98-92-71
- Affichage et publication.

Fait à Grosbliederstroff, le 07 juin 2016.

Le Maire,
Joël NIEDERLAENDERSTROFF

